

Questions et Réponse #2

Question # 1:

Je suis la soumissionnaire principale à répondre à l'appel de proposition d'IRCC suivant : CIC – 149355. Je ne suis pas un ancien fonctionnaire du gouvernement fédéral. Toutefois, pour répondre aux exigences de la proposition, une chercheuse indépendante qui a travaillé dans une agence du gouvernement fédéral, collaborerait avec moi si mon cabinet obtient le contrat. J'aimerais savoir si les clauses de la section 2.6 s'appliquent à cette chercheuse indépendante et si toutes les informations sollicitées doivent être fournies par cette personne. Je vous remercie d'avance.

Réponse # 1:

La section 2.6 ne doit être remplie que si l'entité adjudicatrice appartient à un ancien fonctionnaire.